

Il y a eu beaucoup d'amélioration dans les services des affaires indiennes depuis le 19^e siècle et même depuis que j'ai été élu ici pour la première fois. L'idée à la base du présent bill est à retenir. C'est une bonne idée. On projette simplement de réunir les intéressés et de leur exposer des cas de réussite. Je suis convaincu que cette façon de procéder doit inciter les industries du Nord à modifier leurs pratiques d'emploi de même que leur attitude vis-à-vis l'embauche des Indiens.

Nous devrions encourager ces entreprises, en les subventionnant au besoin, à accorder plus facilement des jours de congé, et ainsi de suite. Au lieu d'engager 12 hommes, elles pourraient en engager 18 et appliquer un système de rotation. La Fonction publique semble oublier que lorsqu'un Indien ou un Esquimau reçoit un traitement régulier, son épouse s'y habitue et après un certain temps, elle l'incite à conserver ce travail. Et cela s'accroît avec le temps.

Si une entreprise arrive à conserver un Indien un an à peu près, sa femme le pousse à y rester. Je ne doute absolument pas que si nous parvenons à faire travailler plus d'autochtones, en assouplissant les conditions, nous pourrions faire diminuer considérablement le nombre de chômeurs indiens et esquimaux au Canada.

J'espère qu'après dix ans de propositions, le gouvernement se décidera enfin à agir de façon sensée. S'il ne veut rien faire lui-même, il devrait au moins offrir à la Fraternité nationale des Indiens l'argent nécessaire à la mise en œuvre du programme. C'est une suggestion que nous pouvons faire maintenant. Que le bill soit adopté ou non aujourd'hui, cela m'importe peu. Cependant, je pense que son objet, au moins, devrait être renvoyé au comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Je serais satisfait qu'il le soit, car je crois, mais je n'en suis pas sûr, que le comité est saisi du rapport annuel du Ministère et qu'il a donc maintenant la liberté d'étudier les questions dont j'ai parlé.

● (1620)

Pourvu qu'il y ait l'accord de la Chambre aujourd'hui, je serais satisfait que le bill ou son objet soit renvoyé au comité. Je veux que le gouvernement se décide à agir sur une affaire en souffrance depuis longtemps.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je ne veux certes pas étouffer le bill qui est attendu depuis longtemps. Je félicite le député de Laprairie (M. Watson) de l'avoir présenté. Je sais depuis longtemps l'intérêt qu'il porte à la formation au travail des septentrionaux. Je suis certain que le gouvernement acceptera sa proposition et que le bill sera renvoyé au comité.

Je veux simplement dire, au sujet de la formation et de l'emploi des gens du Nord, surtout des Indiens et des Esquimaux, qu'à mon avis, nous leur avons toujours imposé notre genre de formation pour les utiliser au maximum et pour leur assurer le plus possible les emplois créés par l'expansion du Nord. En fait, nous leur avons assuré des emplois dans les hautes régions arctiques pour répondre à nos besoins et à nos intérêts pas aux leurs. Ils ont appris le fonctionnement des bulldozers et toutes sortes de métiers de la construction, mais quand le travail est fini, à moins qu'un ouvrier ne soit disposé à se déplacer, il ne peut absolument pas trouver d'autre emploi.

Commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux—Loi

J'estime en outre que nous n'avons jamais vraiment envisagé l'éthique de travail de la population indigène du Grand Nord. Je la crois sensiblement différente de la nôtre, à cause de leurs conditions de vie ancestrales. Il s'agit de populations nomades, très proches de la nature et vivant en symbiose avec leur milieu naturel, ce qui leur a donné une façon différente de la nôtre de considérer le travail.

J'aimerais soumettre une proposition au comité. Je propose que nous établissions une sorte de bourse du travail, sous forme de coopérative ou d'un autre organisme quelconque, qui rassemblerait les éléments actifs de ces populations et aurait le pouvoir de répartir le travail. Il me semble que cela permettrait à certains de travailler deux ou trois jours de suite, puis d'être remplacés à leur poste par d'autres personnes pendant deux ou trois jours. De la sorte, ils pourraient continuer à pratiquer la chasse ou la pêche, en alternance. Cette façon de travailler leur conviendrait peut-être mieux. Il faudrait constituer un organisme capable de leur fournir de l'emploi et de décider de la répartition du travail de jour en jour. Les indigènes qui travailleraient dans ces conditions conserveraient leur aptitude à vivre de la nature une fois un travail terminé.

J'ai connu des personnes qui, après avoir travaillé, en particulier dans la construction, se trouvent dans l'impossibilité de trouver un emploi dans d'autres domaines une fois les travaux achevés; il ne leur est plus possible alors de retourner à leur ancien mode de vie.

Je pense que nous devrions créer des industries conçues spécialement pour les régions sous-développées du Grand Nord. Nous devrions créer des emplois, conformes à la réalité de nos réserves et convenant aux aspirations et au mode de vie de ces populations, pour assurer leur promotion sociale au sein de leur milieu et leur permettre de gagner leur vie sur place, non pas à notre façon mais de la façon qu'ils choisiront. J'espère que nous songerons à leur permettre de travailler conformément à leurs habitudes, et que nous instituerons un organisme capable de signaler au ministère de l'Expansion économique régionale et à ses homologues provinciaux le genre d'aide nécessaire et ce que nous pouvons faire pour les indigènes sur le plan de l'emploi.

J'estime comme le député de Laprairie que nous n'avons pas à imposer à nos indigènes ce qui nous plaît, mais au contraire à leur offrir le genre de possibilités de formation qui leur conviennent le mieux. J'ai l'impression que nul n'est plus apte à prendre cette décision qu'eux-mêmes. J'espère donc que ce bill sera renvoyé au comité et que celui-ci tiendra compte de mes remarques.

Je suis ici depuis bon nombre d'années et j'ai toujours été scandalisé par notre incapacité à répondre aux besoins des indigents du Nord alors que nous allons mettre en valeur cette région. Nous faisons toujours le voeu pieux de composer à 50 p. 100 d'indigènes les effectifs du Nord, mais nous n'avons jamais tenu cette belle promesse. Les habitants de cette région n'ont pu l'admettre, pas plus que le gouvernement et les entrepreneurs qui travaillent là-bas. La plupart du temps, nous détruisons ce qu'ils possèdent et laissons table rase. Nous n'avons jamais résolu les problèmes à long terme que nous y rencontrons, par exemple permettre aux habitants de ces régions de disposer de meilleures conditions d'existence qu'avant notre arrivée.